



Conseil national  
de l'information statistique

COMITÉ DU LABEL  
DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE

Montrouge, le 24 juillet 2024  
N°2024\_17144\_DG75-L002

## AVIS D'EXAMEN FAVORABLE

### Enquête de cheminement tous niveaux de sortie du système éducatif

#### Génération 2021 (1<sup>re</sup> interrogation)

*Service producteur* : Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Céreq)

**Opportunité** : avis favorable émis le 9 novembre 2023 par la Commission « Emploi, qualification et revenus du travail »

Réunion du Comité du label du 15 mai 2024 (commission Ménages)

Commission	Ménages
Type d'avis	Avis d'examen favorable
Label d'intérêt général et de qualité statistique	Non
Caractère obligatoire	Oui
Période de validité	2024
Publication JO	Oui
Périodicité	Ponctuelle

#### **Descriptif de l'opération**

Le dispositif des enquêtes Génération permet d'étudier l'accès à l'emploi et les premières transitions professionnelles des jeunes à l'issue de leur formation initiale. L'objectif principal est d'assurer une production régulière d'indicateurs standards sur l'insertion professionnelle des jeunes à trois ans et à six ans après la sortie du système éducatif, par grand niveau de formation et diplôme, et par grand domaine de formation.

L'enquête Génération permet également d'obtenir des indicateurs de cadrage sur l'insertion au niveau régional. Le suivi longitudinal, jusqu'aux six premières années de vie active (grâce à la ré-interrogation six ans après la sortie du système éducatif) permet l'étude des débuts de carrières et des mobilités sur moyen terme. Enfin, ces enquêtes permettent d'examiner la place et le rôle des mesures pour l'emploi ou la formation en début de vie active.

Le dispositif Génération a été mis en place à la fin des années quatre-vingt-dix. Huit générations de sortants du système éducatif ont été interrogées depuis. Jusqu'à la Génération 2013, une cohorte de

sortants sur deux faisait l'objet de ré-interrogations. À partir de la Génération 2017, une génération nouvelle de sortants est interrogée tous les quatre ans, selon un protocole de collecte multimode (Internet et téléphone). Dans ce dispositif rénové, chaque cohorte, de taille identique, fait l'objet d'une première interrogation trois ans après la sortie du système éducatif puis d'une ré-interrogation à six ans. L'enquête Génération 2021 interroge, trois ans après leur sortie du système éducatif, les sortants de formation initiale de l'année scolaire 2020-2021.

Les principaux thèmes abordés :

- parcours scolaire et diplômes obtenus ;
- expériences professionnelles en cours d'études ;
- calendrier mensuel d'activité sur les trois années suivant la sortie du système éducatif ;
- caractéristiques individuelles et environnement familial ;
- mobilités résidentielles.

Pour la 2<sup>e</sup> interrogation en 2027, le questionnaire abordera successivement les thèmes suivants ;

- description du parcours professionnel ;
- démarches réalisées pour rechercher un emploi ;
- nouveaux diplômes obtenus, les caractéristiques individuelles ;
- perspectives professionnelles et le sentiment de discrimination.

Le champ couvert est celui des « primo sortants » de formation initiale au cours ou à l'issue de l'année scolaire 2020-2021, qu'ils soient diplômés ou non (y compris tous les individus ayant interrompu leurs études par le passé pendant une durée comprise entre 1 mois et 16 mois). Tous les niveaux et domaines de formations sont concernés.

L'enquête a fait l'objet d'une concertation au sein du Département entrées et évolutions dans la vie active (Deeva) au Céreq. Pour les extensions thématiques, une co-construction s'opère avec les commanditaires ; le Deeva les accompagnant dans la formalisation de l'écriture du module dédié.

Les utilisateurs potentiels sont divers :

- les deux ministères de tutelles ;
- les ministères ou autres institutions partenaires ;
- les acteurs publics de l'orientation et de l'insertion des jeunes ;
- les acteurs de la formation professionnelle ;
- les observatoires de branches ;
- les régions ;
- les observatoires régionaux de l'emploi et de la formation ;
- les chercheurs ;
- le grand public (*via* les médias).

Les résultats seront mis à disposition *via* des études et ouvrages de référence accessibles sur le site Internet du Céreq et les données sont transmises aux services statistiques ministériels des tutelles du Céreq ainsi qu'aux partenaires d'extensions.

L'exploitation des résultats sera principalement réalisée par le Céreq et son réseau de Centres associés régionaux. Les résultats feront l'objet de publications dans les collections habituelles du Céreq (*Céreq Bref*, *Céreq Études*, *Céreq Enquête*, *Céreq échanges*) et sur le site Internet du Céreq.

Les premières publications issues de la 1<sup>re</sup> interrogation sont prévues à partir de fin 2025, notamment un quatre pages de premiers résultats présentant les indicateurs standards de l'insertion professionnelle des jeunes (collection *Céreq Bref*). Les fichiers anonymisés d'enquête seront accessibles sur demande par la communauté des chercheurs *via* le réseau Progedo-ADISP.

~~~

**Le Comité du label de la statistique publique émet les recommandations ou observations suivantes :**

**Remarques générales**

- Le Comité note que le dispositif des enquêtes Générations a déjà fait l'objet de divers examens en conformité : pour la constitution de la base de sondage (Génération 2021) ou pour des premières interrogations ou des réinterrogations (Générations 2010, 2013, 2017). Le dispositif a connu une refonte importante à compter de la première interrogation (en 2020) de la Génération 2017, passant notamment d'une enquête téléphonique à une enquête multimode (Internet / téléphone). Dans le cadre du présent examen, le Comité se prononce sur une enquête de première interrogation en multimode (Génération 2021), en disposant pour la première fois d'un bilan d'une enquête Génération réalisée avec un protocole analogue. Il observe que les difficultés intrinsèques d'une enquête auprès des sortants du système éducatif comme ses modalités de mise en œuvre peuvent conduire à des taux de non-réponse ou d'abandon élevés, qui se sont révélés plus importants lors de la première enquête en multimode que par le passé. Le Comité prend acte des initiatives mises en œuvre ou envisagées par le service pour améliorer la qualité globale. Néanmoins, il considère que l'efficacité de ces initiatives ne pourra être évaluée qu'*a posteriori*, et que des taux de réponses restant faibles sont susceptibles d'entraîner des biais, justifiant ainsi l'attribution d'un avis d'examen favorable, plutôt que celle d'un label d'intérêt général et de qualité statistique.
- Le Comité observe que les enquêtes Générations s'inscrivent dans un contexte en forte évolution, marqué par un recours accru aux données administratives, notamment dans le cadre des dispositifs Inserjeunes et Inser-sup, ainsi que celui des opportunités offertes par les données de « France Travail » ou celles de la « Base tous salariés » de l'Insee. Il constate que la nécessaire articulation entre les instruments statistiques longitudinaux relatifs à l'insertion des jeunes, recommandée par l'Autorité de la statistique publique (ASP) et le Conseil national de l'information statistique (Cnis), conduira à redéfinir la cible assignée aux enquêtes Générations. Cette redéfinition pourrait affecter la seconde interrogation prévue en 2027, sur laquelle le présent avis ne porte donc pas.
- Le Comité souligne positivement la qualité de la concertation ainsi que la richesse des exploitations valorisant les données collectées.

**Méthodologie et protocole**

- Le Comité note que le service justifie le nombre de répondants visé au regard de ses objectifs de diffusion portant sur une vingtaine de strates environ. Il l'invite à être plus explicite sur ce point, en indiquant notamment les précisions associées, en lien avec les types d'analyses territoriales envisagés.
- Le Comité constate que différents éléments laissent espérer des taux de collecte effectifs plus élevés que ceux observés lors de la première interrogation de la génération 2017 (ou du test de février 2024) :
  - La qualité des informations de contact de la base de sondage s'est accrue avec une plus grande disponibilité des mails pour contacter les enquêtés.
  - La réduction du temps moyen d'interrogation (passage de 41 à 35 minutes) et les nouvelles modalités de rattrapage téléphonique des individus ayant commencé le questionnaire peuvent contribuer à une diminution des abandons en cours de collecte.
  - Le recours plus systématique, mais non généralisé, aux lettres avis postales ainsi que l'ajout d'une semaine de collecte CAWI peuvent davantage inciter les individus à répondre par Internet.
- Le Comité souligne favorablement les initiatives précédentes mais note que le protocole définitif de gestion des lettres et mails avis ou des procédures de relance reste à préciser. Il

rappelle, à cet égard, l'importance d'informer correctement, le cas échéant, l'ensemble des enquêtés du caractère obligatoire de l'enquête, afin que la charge de collecte ne repose pas principalement sur les seuls individus ayant effectivement été contactés en raison des spécificités du protocole et des contraintes budgétaires. Le Comité observe que ces contraintes peuvent être particulièrement prégnantes pour la présente enquête. En conséquence, il laisse la possibilité au service de mettre en œuvre un dispositif d'information auprès d'une sous-partie des individus enquêtés, à condition qu'il soit associé à une procédure de test de l'efficacité des lettres et mails avis, afin d'en tirer des enseignements pour l'avenir.

- Le Comité demande à être destinataire d'une note présentant le bilan du second test prévu par le service de manière à s'assurer que le prestataire retenu pour la collecte sera en capacité de mettre en œuvre le protocole envisagé et que les difficultés subsistant à l'issue du test mené en février 2024 auront été résolues, dans un contexte où un taux d'abandon en cours de collecte de l'ordre de 40 % avait été observé lors de ce test (comme lors de la première interrogation de la génération 2017).
- Le Comité rappelle qu'il invite le service à fournir des estimations de taux de réponse du champ, en complément des taux de collecte fournis (qui portent sur l'ensemble de l'échantillon, y compris les personnes hors champ).
- Le Comité encourage le service à poursuivre la réflexion sur les lots de collecte ou de réserve, dans l'optique d'éviter de mettre en production des échantillons qui ne seraient pas complètement exploités (*i.e.* y compris avec les relances prévues), ce qui pénalise le taux de réponse. Le Comité indique qu'il est également possible d'envisager des lots soumis à des protocoles différents à des fins méthodologiques, comme un lot purement Internet, permettant des travaux sur la non-réponse non-ignorable.
- Le Comité rappelle plus généralement sa recommandation relative à l'importance de documenter et de traiter la non-réponse non-ignorable, susceptible d'entraîner un biais d'autant plus important que le taux de réponse est faible. En particulier, les sortants de formation dont l'insertion professionnelle a été plus favorable ou plus rapide pourraient être plus susceptibles de répondre à l'enquête, générant un biais sur ces indicateurs clés. Le Comité note la réponse du service indiquant qu'il a mené des comparaisons d'indicateurs d'insertion avec l'enquête Emploi conduisant à des évolutions cohérentes, mais il ne dispose pas de ces travaux qu'il invite à publier. Il note également que le service a bien prévu de mener dans les années à venir des travaux de comparaisons de différents indicateurs d'insertion avec Inserjeunes ou Inser-sup (sur des champs comparables). Le Comité souligne par ailleurs l'intérêt des travaux publiés sur les appariements avec des données administratives. Il demande au service d'étudier la possibilité technique et juridique de procéder à des appariements pour l'ensemble de l'échantillon, en ne se limitant plus aux seuls répondants, l'information ainsi appariée pouvant enrichir les modèles de correction de la non-réponse (en particulier les informations issues de la base tous salariés).

## Questionnaire

- Le Comité note que la durée du questionnaire, bien qu'ayant été réduite, reste élevée pour une enquête Internet, en particulier pour des réponses par smartphone. Le Comité suggère, parmi les pistes pour une évolution du dispositif, d'instruire la possibilité de scinder les questions relatives au parcours scolaire (pouvant être posées plus tôt), des questions relatives à l'insertion.
- Le Comité invite le service à réinterroger le choix fait de rendre toutes les réponses obligatoires, et non uniquement les plus importantes (comme les questions filtres).
- Le Comité salue le soin apporté à rendre le questionnement fluide en adoptant une approche chronologique. Il note cependant que cela conduit à inclure les modules complémentaires

dans le questionnement principal, ce qui peut présenter des inconvénients (comparabilité entre enquêtes, conséquence d'abandons en cours de collecte sur la disponibilité d'information sur l'activité...). Il invite également le service à instruire l'intérêt de demander dès le début du questionnaire une information clé sur l'insertion professionnelle.

- Le Comité a également formulé quelques pistes d'amélioration ou d'approfondissement du questionnaire, notamment pour des évolutions futures de l'enquête. Ces pistes sont transmises directement au service.

### **Diffusion**

- Le Comité salue la mise à disposition des données d'enquête à Progedo-Quetelet-Diffusion et invite le service à porter une attention particulière à la confidentialité des informations (en limitant notamment le détail des informations géographiques fournies).
- Le Comité demande au service d'accompagner ses publications et la diffusion de fichiers d'éléments méthodologiques (ou de les compléter), en indiquant notamment les taux de réponse et les risques de biais associés, ainsi que les précautions éventuelles à prendre pour des comparaisons avec le passé.

### **Environnement juridique**

- Le Comité rappelle qu'il revient au service de vérifier, avec son unité juridique, que le projet d'enquête est mis en œuvre dans le respect de la réglementation « Informatique et libertés », notamment dès lors qu'un pixel caché permet d'identifier toute personne qui n'a pas cliqué sur le lien permettant d'accéder au questionnaire (information des personnes, durées de conservation limitées aux stricts besoins de l'enquête). Le Comité rappelle que le statut du service ne lui permet pas de bénéficier des dérogations aménagées en droit national pour le service statistique public. Il convient, en conséquence, de porter une attention particulière au traitement des questions sensibles et aux mesures de sécurité mises en œuvre.

**Le Comité du label de la statistique publique émet un avis d'examen favorable à l'enquête de cheminement tous niveaux de sortie du système éducatif – Génération 2021 (1<sup>re</sup> interrogation), avec proposition d'octroi de l'obligation et inscription au programme des enquêtes de la statistique publique.**

**Cet avis est valide pour l'année 2024.**

La Présidente du Comité du label de la  
statistique publique

Signé : Pascale BREUIL